



COORDINATION SYNDICALE

DEPARTEMENTALE CGT

DES SERVICES PUBLICS

DES TERRITORIAUX DU GERS

28, rue Gambetta BP 20138

32003 AUCH Cedex

0666359446

Auch, le 1er septembre 2026

À Monsieur le Préfet du Gers

Objet : Préavis de grève pour la journée du **29 septembre 2026 de 0 h à 24 h**

Monsieur le Préfet,

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à l'exercice du droit de grève dans la Fonction publique territoriale, la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services publics des territoriaux du Gers (CSD-CGT 32) dépose un préavis de grève pour la journée du mardi 29 septembre 2026, de 0 h à 24 h.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des agent·es de la Fonction publique territoriale et les salarié·es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, de la thanatologie, du secteur privé du logement social), ainsi que les agent·es et salarié·es dont les horaires incluent la nuit précédant et suivant cette journée (du 28 au 29 septembre et du 29 au 30 septembre 2026). Ce mouvement s'inscrit dans le cadre de la mobilisation nationale initiée par la Fédération CGT des Services publics pour défendre les rémunérations, les carrières, les services publics et le Statut général des fonctionnaires.

Depuis plusieurs années, les personnels territoriaux subissent une dégradation continue de leur pouvoir d'achat. Le gel de la valeur du point d'indice, l'écrasement des grilles indiciaires et l'augmentation du coût de la vie conduisent aujourd'hui un nombre croissant d'agent·es à percevoir une rémunération proche ou équivalente au salaire minimum.

Cette situation remet directement en cause le principe même d'une Fonction publique de carrière : l'ancienneté, l'expérience, les qualifications et les responsabilités ne sont plus suffisamment reconnues dans les rémunérations.

La politique d'austérité pèse également lourdement sur les collectivités territoriales, leurs budgets et, par conséquent, sur les conditions de travail ainsi que sur la qualité et l'accessibilité des services publics locaux.

La réduction des moyens accordés aux collectivités ne peut avoir pour conséquence de faire supporter aux personnels territoriaux les conséquences des choix budgétaires nationaux.

La CSD-CGT 32 dénonce par ailleurs l'amputation des recettes du CNFPT, qui porte atteinte au droit à la formation professionnelle et, à terme, à la qualité du service public local.

Face à cette situation, nous revendiquons notamment :

- L'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice à 6,50 € ;
- Une refonte complète des grilles indiciaires, garantissant un véritable déroulement de carrière ;
- La reconnaissance réelle des qualifications, de l'expérience professionnelle et de l'ancienneté ;
- Le doublement du traitement entre le début et la fin de carrière pour une carrière complète ;
- Le rétablissement de la GIPA ;
- L'égalité salariale réelle entre les femmes et les hommes ;
- La suppression du jour de carence et le rétablissement d'une rémunération à 100 % en congé de maladie ordinaire ;
- La revalorisation des pensions de retraite ;
- La réaffirmation du principe « un emploi permanent = un fonctionnaire titulaire » ;
- Un plan massif de titularisation des agent-es contractuel-les occupant des emplois correspondant à des besoins permanents ;
- L'abrogation des mesures généralisant le recours au contrat et à la précarité ;
- La relance des concours et des recrutements statutaires ;
- Le rétablissement du financement du CNFPT à hauteur de 1 %, première étape vers 3 % ;
- L'annulation de l'article 135 de la loi de finances 2026 et du plafonnement des recettes du CNFPT.

Plus largement, la CSD-CGT 32 revendique les moyens nécessaires au maintien et au développement des services publics territoriaux, à l'amélioration des conditions de travail et à la reconnaissance de celles et ceux qui assurent quotidiennement les missions indispensables à la population du Gers.

Nous refusons que les personnels territoriaux soient une nouvelle fois la variable d'ajustement des politiques d'austérité.

Des services publics de qualité nécessitent des personnels statutaires, correctement rémunérés, formés, reconnus et suffisamment nombreux.

La CSD-CGT 32 appelle les agent-es territoriaux du Gers à se mobiliser et à participer aux actions qui seront organisées dans le département et au niveau national.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte du présent préavis.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations syndicales.

Charlotte LE GUEN Pour la Coordination Syndicale Départementale CGT
des Services publics des territoriaux du Gers – CSD-CGT 32

